



Ville de
CAGNES-SUR-MER
Alpes-Maritimes

Cagnes-sur-Mer, le 26 juin 2014

Cab n° 397 - AL/CC

Objet : réforme des rythmes scolaires

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Après plusieurs réunions publiques, de nombreuses rencontres avec les parents d'élèves, de multiples conseils d'écoles et de réunions du comité de réflexion, la commune a fait le constat que les parents d'élèves et les professeurs des écoles étaient, à la quasi-unanimité, défavorables à ce texte qui, par ailleurs, n'a fait l'objet d'aucune concertation digne de ce nom.

A l'évidence, ce décret ne correspond donc pas à l'attente de la communauté éducative cagnoise.

Il suscite, par ailleurs, des difficultés importantes d'organisation et des coûts élevés supplémentaires transférés à la commune sans recettes équivalentes.

C'est la raison pour laquelle, le Conseil municipal, toutes sensibilités politiques confondues a sollicité, dans sa séance du 16 mai dernier, auprès du Premier Ministre le libre choix d'appliquer ou non les rythmes scolaires dès la rentrée prochaine pour les écoles publiques de la commune.

D'autant plus, que les écoles privées ne sont pas, quant à elles, tenues d'appliquer ce décret !

L'Etat, par l'intermédiaire du Directeur Départemental de l'Education Nationale, pour toute réponse, nous impose l'organisation de la semaine scolaire comme résumé dans la note jointe.

Plus grave encore, la commune, pour la première fois depuis la dernière guerre, a subi en 2013 une baisse de sa dotation financière ! Récemment, le Premier Ministre vient d'annoncer, dès 2014, une nouvelle diminution supplémentaire de 11 milliards d'euros pour les collectivités territoriales.

La commune subit donc de plein fouet, d'une part, une diminution drastique de ses ressources et d'autre part, dans le même temps, une augmentation importante de ses dépenses à travers la réforme des rythmes scolaires qui nous est imposée par l'Etat. Cette méthode de gestion est proprement illogique et incompréhensible. Mais surtout, elle a pour conséquence d'entraîner un déficit du budget communal.

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux qui, contrairement à ceux de l'Etat, n'ont pas varié à Cagnes depuis 17 ans sauf en 2009.

Aussi pour maintenir l'équilibre du budget, la commune se voit donc contrainte de répartir cette dépense nouvelle en faisant toutes les économies réalisables et en demandant aux parents une participation financière, la plus faible possible.

Nous regrettons beaucoup cette situation qui impacte négativement tant la communauté éducative que la commune.

Restant à votre écoute,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Chers parents, l'expression de mes salutations distinguées.



Louis NEGRE
Sénateur des Alpes-Maritimes

NB : Vous trouverez ci-joint une note d'information récapitulant les mesures qui seront appliquées à la prochaine rentrée scolaire.

Pour tous renseignements complémentaires, le Service de l'Education est à votre disposition aux numéros de téléphone suivants : 04.89.83.20.47 ou 04.89.83.20.53 ou 04.89.83.20.65.